



**MAIRIE
LES ARCS
SUR ARGENS**

Les Arcs sur Argens, le 7 décembre 2023

ROBILLARD Damien
3627 route du Dom
Maison Forestière des Caunes
83230 BORMES LES MIMOSAS

REF : NG/CF/SB/VM N°187-2023
Affaire suivie par : Sébastien PETORIN
04 94 99 52 15
accueilst@lesarcssurargens.fr

Objet : dérogation tonnage

Monsieur,

Suite à votre demande du 6 décembre 2023, je vous donne un avis favorable pour le passage de camions n'excédant pas 19 tonnes de PTAC afin de procéder à la livraison d'un tracteur broyeur pour le débroussaillage DFCI piste de Tournavelle – chemin de St Jean (via le chemin de la Magdeleine) – LES ARCS.

Cette autorisation est valable pour la période du 11 au 13 décembre 2023.

Si des dégradations venaient à être occasionnées, celles-ci seraient à la charge du contrevenant. La Police Municipale sera chargée de constater, lors de ses patrouilles, toutes anomalies qui pourraient apparaître.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération très distinguée.

Par délégation du Maire,
Christophe FAURE
Adjt aux Travaux



DEMANDE DÉROGATION DE TONNAGE

(ATTENTION NE VAUT PAS AUTORISATION)

(A retourner au secrétariat des services techniques de la mairie des Arcs **10 jours avant les travaux**
par mail : derogation-tonnage@lesarcssurargens.fr

TOUT FORMULAIRE INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

NOM du DEMANDEUR : ROBILLARD DAMIEN (Conducteur de Travaux pour l'ONF DFCI du Var)

Adresse : 3627 route du Dom, Maison Forestière des Caunes, Piste DFCI de l'Amandier, 83230 Bormes les Mimosas

Tél. : 06.27.63.25.14

Courriel : damien.robillard@onf.fr

Raison de la demande (livraison matériaux, toupie béton...) livraison tracteur broyeur forestier

Nature des travaux envisagés : (dalle, piscine ...) débroussaillage DFCI (Maintien en conditions opérationnelles)

Pour le compte de M./Mme **Tél.** :

Adresse :

N° de parcelle : piste de la Tournavelle, chemin de Saint Jean (via chemin de la Magdeleine)

N° PC : OBLIGATOIRE

Dates de passages des véhicules : du 11 / 12 / 23 au 13 / 12 / 23

Tonnage des véhicules et immatriculation : EA 796 MB (PTAC : 19 Tonnes)

Fait à Bormes les Mimosas, le 06/12/2023

Si des dégradations venaient à être occasionnées, le demandeur s'engage à procéder à leur réparation. La Police Municipale sera chargée de constater, lors de ses patrouilles, toutes anomalies qui pourraient apparaître.

SIGNATURE DU DEMANDEUR :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

AVIS / SIGNATURE / DATE
SERVICE URBANISME

AVIS / SIGNATURE / DATE
D.S.T. FAVORABLE